

Butylcarbamate de 3-iodoprop-2-ynyle

Fiche toxicologique synthétique n° 320 - Edition Janvier 2026


Pour plus d'informations, se référer à la fiche toxicologique complète.

Nom	Famille chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Synonymes
Butylcarbamate de 3-iodoprop-2-ynyle	Carbamates	55406-53-6	259-627-5	616-212-00-7	IPBC

Etiquette

(mise à jour : janvier 2026)



BUTYLCARBAMATE DE 3-IODOPROP-2-YNYLE

Danger

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 - Provoque des graves lésions des yeux
- H330 - Mortel par inhalation
- H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.
259-627-5

- Selon l'annexe VI du règlement CLP. Cet étiquetage harmonisé et la classification associée sont d'application obligatoire. Cette classification harmonisée doit être complétée le cas échéant par le metteur sur le marché (autoclassification) et la substance étiquetée en conséquence. Certains metteurs sur le marché proposent une autoclassification pour cette substance : se reporter au site de l'ECHA : <https://chem.echa.europa.eu/>.

Propriétés physiques

(mise à jour : janvier 2026)

Nom Substance	Etat Physique	Point de fusion	Point d'ébullition	Pression de vapeur
Butylcarbamate de 3-iodoprop-2-ynyle	solide	64 à 68 °C	décomposition à partir de 85 °C	3,8 mPa à 20 °C 4,5 mPa à 25 °C

À 20 °C et 101,3 kPa, 1 ppm = 11,5 mg/m³.

Méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle

(mise à jour : janvier 2026)

Prélèvement par pompage de l'air au travers d'un échantillonneur contenant un filtre et un matériau adsorbant. Désorption au solvant. Dosage par chromatographie en phase liquide avec détection UV, spectrométrie de masse ou fluorimétrie après dérivation.

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

(mise à jour : janvier 2026)

Des VLEP dans l'air des lieux de travail ont été établies pour le butylcarbamate de 3-iodoprop-2-ynyle.

Substance	PAYS	VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m ³)	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m ³)	Commentaires
3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate	Allemagne (valeurs MAK)	0,005	0,058	0,01	0,116	Mention sensibilisant cutané

- Pour rappel, l'article R. 4222-10 du Code du travail établit, dans les locaux à pollution spécifique, des concentrations moyennes en poussières totales (inhalables) et alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur à ne pas dépasser de respectivement 4 et 0,9 mg/m³ sur 8 heures. Ces dispositions s'appliquent à toutes les poussières inhalables et alvéolaires, y compris celles du butylcarbamate de 3-iodoprop-2-ynyle.

Incendie - Explosion

(mise à jour : janvier 2026)

La substance IPBC est un solide combustible, peu inflammable.

En cas d'incendie, les agents extincteurs préconisés sont principalement l'eau pulvérisée (avec ou sans additif) ou la mousse. Les agents extincteurs (dioxyde de carbone, poudres chimiques...) pouvant remettre en suspension les poudres sont à proscrire.

Pathologie - Toxicologie

Toxicité expérimentale

Toxicité aiguë

(mise à jour : juillet 2017)

L'IPBC présente une toxicité par voie orale et par inhalation. Il induit des lésions oculaires graves ainsi que des réactions de sensibilisation par voie cutanée.

Toxicité subchronique, chronique

(mise à jour : juillet 2017)

Lors d'expositions subaiguës, subchroniques et chroniques par voie orale, le principal organe cible est le foie (chez le rat, la souris et le lapin). Lors d'expositions répétées par voie cutanée chez le rat, l'IPBC provoque des irritations cutanées persistantes ainsi que des hyperkératoses. Après exposition répétée par inhalation chez le rat, l'IPBC induit des effets graves au niveau du larynx (hyperplasie et nécrose de l'épithélium et du cartilage sous-jacent).

Effets génotoxiques

(mise à jour : juillet 2017)

Au regard des tests réalisés in vitro et in vivo, l'IPBC ne présente pas de potentiel génotoxique.

Effets cancérogènes

(mise à jour : juillet 2017)

L'IPBC n'est pas cancérogène ni chez le rat ni chez la souris.

Effets sur la reproduction

(mise à jour : juillet 2017)

L'IPBC n'entraîne pas de modification des paramètres de la reproduction chez le rat en l'absence de toxicité maternelle. Il n'est pas tératogène chez le rat, le lapin et la souris.

Développement

Dans une étude de toxicité sur le développement réalisée par gavage (à des doses de 10, 20 et 40 mg/kg pc/j) chez le lapin du 7^e au 19^e jour de gestation, aucun effet tératogène n'a été observé. La NOAEL développementale est de 40 mg/kg pc/j (plus haute dose testée), et la NOAEL maternelle de 10 mg/kg pc/j, basée sur une diminution de la consommation alimentaire et du poids corporel.

Une seconde étude de toxicité sur le développement a été réalisée chez le rat exposé par gavage du 6^e au 15^e jour de gestation à des doses de 25, 75 et 250 mg/kg pc/j. Des anomalies squelettiques chez les fœtus (augmentation de l'incidence des côtes déformées et retard d'ossification) ainsi qu'une baisse de poids des fœtus de sexe féminin sont observées, uniquement à la dose de 250 mg/kg pc/j toxique pour les femelles gestantes. Une toxicité maternelle est notée dès la dose de 75 mg/kg pc/j (diminution du gain de poids corporel et de la consommation alimentaire, augmentation du poids du foie). Sur cette base, une NOAEL développementale de 75 mg/kg pc/j a été établie, ainsi qu'une NOAEL maternelle de 25 mg/kg pc/j.

Aucun effet tératogène n'a été relevé dans 3 autres études sur le développement : une étude réalisée chez le lapin (exposé du 6^e au 19^e jour de gestation à des doses allant jusqu'à 50 mg/kg pc/j), une seconde étude réalisée chez le rat (exposé du 6^e au 15^e jour de gestation à des doses allant jusqu'à 125 mg/kg), et une étude réalisée chez la souris (exposée du 6^e au 15^e jour de gestation à des doses allant jusqu'à 125 mg/kg). Une toxicité maternelle a néanmoins été observée aux plus fortes doses testées dans les 2 premières études (diminution du gain de poids corporel, mortalité et nombre d'avortements plus important).

Neurotoxicité

(mise à jour : juillet 2017)

L'IPBC n'est pas neurotoxique par voie orale chez le rat.

Toxicité sur l'Homme

(mise à jour : juillet 2017)

Les effets des expositions aux produits à base d'IPBC sont de faible gravité. Les données humaines disponibles sont peu nombreuses ; elles témoignent du potentiel sensibilisant et irritant faible à modéré de l'IPBC.

Recommandations

En raison de la toxicité de la substance IPBC pour la santé et l'environnement, des mesures rigoureuses de prévention s'imposent lors de son utilisation.

Au point de vue technique

(mise à jour : janvier 2026)

L'intégralité des recommandations techniques figurent dans la fiche complète. On prendra tout particulièrement soin à respecter les points suivants :

- Observer une **hygiène corporelle et vestimentaire** très stricte : lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation et changement de vêtements de travail. Ces vêtements de travail sont fournis gratuitement, nettoyés et remplacés si besoin par l'entreprise. Ceux-ci sont rangés séparément des vêtements de ville. En aucun cas les salariés ne doivent quitter l'établissement avec leurs vêtements et leurs chaussures de travail.
- **Éviter tout contact** de produit avec **la peau** et **les yeux**. **Éviter l'inhalation** de poussières. Effectuer en **système clos** toute opération industrielle qui s'y prête. Dans tous les cas, prévoir une **aspiration** des émissions à leur source d'émission, ainsi qu'une **ventilation** des lieux de travail conformément à la réglementation en vigueur.

- Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) dépend des conditions de travail et de l'évaluation des risques professionnels. Les EPI ne doivent pas être source d'**électricité statique** (chaussures antistatiques, vêtements de protection et de travail dissipateurs de charges). Une attention particulière sera apportée lors du **retrait des équipements** afin d'éviter toute contamination involontaire. Ces équipements seront éliminés en tant que déchets dangereux.
- Stocker l'IPBC dans des locaux **frais et sous ventilation mécanique permanente**. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes et de toute autre source d'inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires...) ainsi que produits comburants, des acides forts, des bases fortes et des oxydants forts.
- Conserver les déchets et les produits souillés dans des récipients spécialement prévus à cet effet, **clos et étanches**. Les éliminer dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur.

En cas d'urgence

- En cas de déversement accidentel de poudre ou de poussières, **le balayage et l'utilisation de la soufflette sont à proscrire**. Récupérer la substance en l'aspirant avec un **aspirateur industriel adapté** à l'aspiration de poussières combustibles.
- Si le déversement est important, **évacuer** le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs **entraînés et munis d'un équipement de protection approprié**. Supprimer toute source d'inflammation potentielle.
- Des appareils de protection respiratoire isolants autonomes sont à prévoir **à proximité et à l'extérieur** des locaux pour les interventions d'urgence.
- Prévoir l'installation de **fontaines oculaires** et de **douches de sécurité**.
- Si ces mesures ne peuvent pas être réalisées sans risque de sur-accident ou si elles ne sont pas suffisantes, contacter les équipes de secours interne ou externe au site.

Au point de vue médical

(mise à jour : janvier 2026)

Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles. Pour plus d'information, voir la fiche toxicologique complète.

Conduite à tenir en cas d'urgence :

- **En cas de contact cutané**, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et laver la peau immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation cutanée apparaît, consulter un médecin.
- **En cas de projection oculaire**, appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, paupières bien écartées. En cas de port de lentilles de contact, les retirer pendant le rinçage. Si une irritation oculaire apparaît, consulter un ophtalmologiste et le cas échéant lui signaler le port de lentilles.
- **En cas d'inhalation massive**, appeler immédiatement un SAMU, faire transférer la victime par ambulance médicalisée en milieu hospitalier dans les plus brefs délais. Transporter la victime en dehors de la zone polluée en prenant les précautions nécessaires pour les sauveteurs. Si la victime est inconsciente, sans notion de traumatisme, et respire, la placer en position latérale de sécurité. Si notion de traumatisme, la laisser sur le dos. Si elle ne respire pas, mettre en œuvre les manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire (laver immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes).
- **En cas d'ingestion**, appeler rapidement un centre antipoison. Si la victime est inconsciente, sans notion de traumatisme, et respire, la placer en position latérale de sécurité. Si notion de traumatisme, la laisser sur le dos. Si elle ne respire pas, mettre en œuvre les manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, faire rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire boire, ne pas tenter de provoquer des vomissements. En cas de symptômes, consulter rapidement un médecin.